



#### TRAITEMENT DES DÉCHETS

## Le tri des biodéchets, une nouvelle règle le 1er janvier 2024

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri de ce cadre, Limoges Métropole propose des solutions aux usagers favorisant le tri à la source des bio

*Publié le 29 Décembre 2023*

Limoges Métropole propose à chaque habitant une solution adaptée à son lieu de vie et à sa situation.

### Vous habitez une maison avec jardin ?

#### Optez pour un compostage individuel

Chaque foyer peut bénéficier d'un composteur gratuit parmi les 3 modèles\* en plastique recyclé qui vous sont proposés par Limoges Métropole. -Vous préférez le bois ? Achetez le modèle que vous souhaitez, Limoges Métropole vous rembourse jusqu'à 60 € sur présentation de votre facture.



**Les petits et moyens modèles de composteurs sont actuellement en rupture de stock. Ils sont attendus pour mi mars.** Pour vous éviter un déplacement inutile, veuillez contacter la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets (DPGD) de Limoges Métropole au **0 800 861 111 (numéro vert gratuit)**.

**Les composteurs sont à retirer directement sur place à la DPGD au 71 rue de Nexon à Limoges du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**

### Vous habitez un appartement hors Limoges intraboulevards :

#### Avec un espace vert au sein de votre résidence ?

**Adoptez le compostage collectif en pied d'immeuble.** Limoges Métropole installe des composteurs gratuitement, en fait un suivi régulier et assure le vidage du compost. Plus de 350 résidences sont déjà passées à l'action !

#### Sans espace vert au sein de votre résidence ?

**Passez au compostage collectif sur le domaine public.** Des composteurs de quartier sont à votre disposition dans les espaces verts de Limoges. L'implantation de nouveaux sites peut être étudiée sur demande dans toutes les communes.

### Et les bornes à biodéchets ?

Elles sont réservées à tous les particuliers résidant dans les secteurs équipés :

> à Limoges intraboulevards

> dans les zones d'habitats collectifs denses à Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne et Panazol)

> et situés à moins de 200 mètres d'une borne.

**Plus de 170 bornes maillent ces différentes zones et de nouvelles sont en cours de déploiement !**

## Pour récupérer votre kit

Pour récupérer votre kit d'utilisation gratuit composé d'un bioseau, de sacs en papier et d'un badge d'accès, rendez-vous à la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ou au siège de Limoges Métropole muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



### **Biodéchets : de quoi parle-t-on ?**

Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.